



## Pommier / Poirier

**N°05**  
16/03/2017

Edition **Sud Nouvelle-Aquitaine**  
Sud 24/Sud 16/Sud 17/33/47



**Animateur filière**

Emmanuelle MARCHESAN  
**FDGDON 47**  
[e.marchesanfredonagui@laposte.net](mailto:e.marchesanfredonagui@laposte.net)

**Directeur de publication**

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-  
Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

**Supervision**

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle Aquitaine  
Pommier / Poirier - Edition  
Sud Nouvelle-Aquitaine  
N°05 du 16/03/2017 »*



Bulletin disponible sur [bsa.na.chambagri.fr](http://bsa.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF <http://www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

### Ce qu'il faut retenir

#### Pommier - Poirier

- **Stades phénologiques** : les stades végétatifs évoluent rapidement.
- **Tavelure** : les prochaines précipitations (annoncées à partir du début de semaine prochaine) devraient donner lieu à des projections importantes d'ascospores et le risque pourrait être élevé.
- **Feu bactérien** : la période de sensibilité va débiter.
- **Puceron cendré** : la période à risque est en cours.
- **Anthonyme du pommier** : la période à risque est en cours.
- **Tordeuse orientale** : le vol devrait rapidement débiter.
- **Acariens rouges** : les éclosions ont débuté.

#### Poirier

- **Psylle du poirier** : les éclosions sont en cours.
- **Phytopte du poirier** : la colonisation des jeunes feuilles est en cours.

# Pommier - Poirier

## • Stades phénologiques

Avec des températures maximales de l'ordre de 20 à 24°C enregistrées les 10 et 11 mars et le maintien de températures moyennes journalières supérieures aux normales de saison, on observe depuis la fin de semaine dernière une évolution rapide de la végétation. Une avance de 10 à 15 jours est actuellement notée par rapport à 2016. Les données qui suivent sont issues d'observations réalisées en début de semaine (13-14 mars).

### Pommier

En Lot-et-Garonne : stade C-C3 « éclatement du bourgeon » (BBCH 54) pour Canada ; stade C3 à D « apparition des boutons floraux » (BBCH 55) pour Golden, Chantecler à début D3 (BBCH 56) pour Fuji ; stade D3 pour Gala et Granny à début stade E « les sépales laissent voir les pétales » (BBCH 57) pour Braeburn ; stade D3-E à début E2 (BBCH 59) pour Pink Lady en situation précoce.

En Gironde : stade B-C (BBCH 51-53) pour Chantecler ; stade C-C3 (BBCH 53-54) pour Golden ; stade C3-D (BBCH 54-55) pour Fuji et stade D-D3 (BBCH 55-56) pour Gala.

En Dordogne : stade C-C3 (BBCH 53-54) pour Canada et Chantecler ; stade C3-D (BBCH 54-55) pour Golden, Gala et Fuji.

En Charentes : stade C-C3 (BBCH 53-54) pour Gala, Golden, Chantecler et Canada.



Stade C



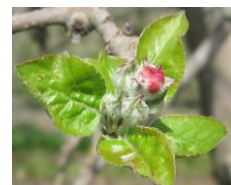
Stade C3



Stade D



Stade D3



Stade E

### Poirier

En Lot-et-Garonne : stade D3 « écartement des boutons floraux » (BBCH 56) pour Comice à début E « les sépales laissent voir les pétales » (BBCH 57) pour William's et Conférence ; stade E-E2 (BBCH 57-59) pour Harrow Sweet et Passe Crassane.

En Gironde : stade D-D3 (BBCH 55-56) à début E (BBCH 57) pour William's et Comice ; stade D3-E (BBCH 56-57) pour Passe Crassane.



Stade D



Stade D3



Stade E



Stade E2

(Crédit Photos : E. Marchesan – FDGDON 47)

## • Tavelure

Les conditions pluvieuses de début mars ont apporté des cumuls de précipitations importants (selon les secteurs 50 à 80 mm entre le 3 et le 8 mars). D'après les données issues du modèle Tavelure du pommier DGAL-ONPV/INOKI®, des contaminations de niveau plutôt « grave » ont été possibles lors de cette période pluvieuse pour les variétés à débourrement précoce ayant atteint le stade de sensibilité à la tavelure (C-C3 (BBCH 53-54) pour le pommier et C3-D (BBCH 54-55) pour le poirier). Les pluies fines qui sont intervenues au cours du week-end (12 mars) ont également engendré des contaminations de niveau « grave » à « assez grave » et ont pu concerner l'ensemble des variétés, les stades végétatifs ayant évolué rapidement à partir de la fin de semaine dernière.

## Contaminations enregistrées sur la période du 3 au 15 mars

	Stations Météo	Dates de contamination	Niveau de risque
47	Beaupuy	12/03 à 00h au 13/03 à 07h	Grave
		06/03 à 18h au 08/03 à 08h	Grave
		03/03 à 16h au 05/03 à 10h	Assez Grave
	Béquin	12/03 à 00h au 13/03 à 08h	Grave
		07/03 à 02h au 08/03 à 08h	Grave
		03/03 à 15h au 05/03 à 11h	Assez Grave
	Ste-Livrade-sur-Lot	12/03 à 01h au 13/03 à 08h	Assez Grave
		07/03 à 06h au 08/03 à 08h	Assez Grave
03/03 à 19h au 05/03 à 08h		Assez Grave	
24	Lanxade	12/03 à 01h au 13/03 à 06h	Assez Grave
		06/03 à 19h au 08/03 à 12h	Grave
		03/03 à 21h au 05/03 à 13h	Grave
	Port-Ste-Foy	12/03 à 01h au 13/03 à 06h	Assez Grave
		03/03 à 20h au 08/03 à 08h	Grave
33	Blasimon	07/03 à 03h au 08/03 à 07h	Assez Grave
	Les Leves	12/03 à 01h au 13/03 à 09h	Grave
		10/03 à 18h au 11/03 à 09h	Léger
		06/03 à 17h au 08/03 à 13h	Grave
		03/03 à 17h au 05/03 à 12h	Grave
16	Le Tâtre	12/03 à 01h au 13/03 à 06h	Assez Grave
		05/03 à 22h au 08/03 à 09h	Grave
		03/03 à 18h au 05/03 à 10h	Assez Grave
17	St-Quantin-de-Rançanne	12/03 à 00h au 12/03 à 21h	Léger
		04/03 à 16h au 08/03 à 05h	Grave

Les suivis des projections d'ascospores de tavelure réalisés avec le capteur de type Burckard sur le site de Villenave-d'Ornon en Gironde et au moyen de lames sur le site de Ste-Livrade-sur-Lot en Lot-et-Garonne ont mis en évidence des projections significatives lors de ces pluies.

D'après le modèle, la maturation des périthèces s'accélère, le stock de spores projetables progresse actuellement d'environ 3% par jour.

### **Evaluation du risque**

Les stades végétatifs de sensibilité à la tavelure (C-C3 (BBCH 53-54) pour le pommier et C3-D (BBCH 54-55) pour le poirier) sont atteints pour la majorité des variétés et des secteurs. La maturation des périthèces s'est accélérée, toute pluie peut donner lieu à des projections significatives et potentiellement importantes notamment après une période sans précipitations.

Le risque tavelure sera élevé à la prochaine pluie si les conditions de températures et d'humectation sont réunies.

### **Conditions nécessaires aux contaminations par la tavelure** (d'après tables de Mills et Laplace)

Température moyenne	7°C	8°C	10°C	11°C	12°C	13°C	15°C	18°C
Durée de la période d'humectation	18h	17h	14h	13h	12h	11h	9h	8h

La gestion des parcelles vis-à-vis de la tavelure doit s'effectuer en tenant compte de l'évolution de la végétation et des pluies annoncées afin d'éviter l'installation de la maladie pendant la période des contaminations primaires.

## • Feu Bactérien

La bactérie responsable du feu bactérien *Erwinia amylovora* se conserve durant l'hiver dans les chancres de l'année précédente et reprend son activité lors du démarrage de la végétation.

Les conditions d'infection du feu bactérien sont liées à plusieurs facteurs :

- la présence d'organes réceptifs sur le végétal (fleurs et jeunes pousses),
- la présence d'inoculum dans l'environnement,
- des conditions climatiques favorables à la multiplication de la bactérie.

### **Conditions climatiques favorables aux infections :**

Température maximale > à 24°C

ou

Température maximale > à 21°C et minimale > à 12°C

ou

Température maximale > à 18°C et minimale > à 10°C et Pluie > à 2 mm

### **Evaluation du risque**

La période de forte sensibilité au feu bactérien (période de floraison) devrait débuter prochainement pour certaines variétés à débourrement précoce. Les températures annoncées pour les 8 prochains jours ne seraient a priori pas favorables aux infections, il faut cependant rester attentif à l'évolution de la météo.

Dans les parcelles où des dégâts de feu bactérien ont été observés l'année dernière, il faudra rester vigilant durant toute la période de floraison et de pousse si les conditions climatiques s'avéraient favorables au développement de la maladie. Des contrôles visuels seront indispensables pour déceler rapidement toute manifestation de la maladie et supprimer, le cas échéant, les symptômes le plus tôt possible après leur apparition afin d'éviter de nouvelles contaminations.

*Le feu bactérien est un organisme de lutte obligatoire en tous lieux et de façon permanente (arrêté du 31/07/2000 modifié). La présence de tout symptôme doit être signalée au SRAL et la maladie impérativement éradiquée.*

## • Oïdium

Le champignon responsable de la maladie, *Podosphaera leucotricha*, se conserve pendant l'hiver principalement sous forme de mycélium dans les bourgeons contaminés lors de la saison précédente. Dès l'ouverture des bourgeons (stade C-C3), le mycélium reprend son activité. Les bourgeons infectés donnent naissance à des pousses ou inflorescences malades (contaminations primaires). Ces organes oïdiés primaires, recouverts d'un feutrage mycélien blanc-gris porteur de conidies, seront à l'origine des contaminations secondaires.



**Oïdium**

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

Des températures douces et une forte hygrométrie sont favorables au développement du champignon. Sur pommier, seules les jeunes feuilles sont sensibles, elles sont réceptives jusqu'à 6 jours après leur apparition.

Sur arbres sensibles, les tous premiers symptômes (liés aux infections de l'année dernière) sont observés.

La gestion des parcelles vis-à-vis de l'oïdium doit s'effectuer en tenant compte de la sensibilité variétale et de l'importance des dégâts observés l'année dernière.

**Mesures prophylactiques :** elles sont à privilégier en supprimant et brûlant les rameaux oïdiés qui constituent l'inoculum de départ. Les rameaux atteints sont repérables par leur aspect grêle et rabougri ainsi que par la forme ébouriffée des écailles des bourgeons.

## • Rugosité

La période de sensibilité à la rugosité débute au stade E-E2 « les sépales laissent voir les pétales » et s'achève 8 semaines plus tard. Des périodes froides et humides au moment de la floraison et jusqu'à la nouaison favorisent l'apparition de rugosité.

La gestion de parcelles devra s'effectuer en tenant compte des conditions climatiques, de la sensibilité variétale et de la gestion de la nouaison.

## • Puceron cendré

Les éclosions des œufs d'hiver se poursuivent. Dans nos parcelles de référence, le pourcentage de bourgeons occupés par des fondatrices augmente. Les tous premiers enroulements du feuillage sont observés.

### Evaluation du risque

La période à risque est en cours.

**Seuil indicatif de risque :** La simple présence de ce puceron constitue le seuil de nuisibilité.



**Dégât de puceron cendré**

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

## • Anthonome du pommier

L'anthonome du pommier est un ravageur occasionnel qui peut causer des dégâts importants, notamment dans les parcelles conduites en agriculture biologique.

En parcelles sensibles et dans les parcelles touchées l'année dernière un suivi régulier par battage du stade B au stade D permet d'évaluer l'importance des populations. Les premiers adultes sont observés depuis le milieu de semaine dernière.

### Evaluation du risque

En parcelles sensibles, la période à risque est en cours.

**Seuil indicatif de risque :** 30 adultes sur 100 battages ou 10% des bourgeons présentant des piqûres de nutrition. En parcelles conduites en agriculture biologique, compte tenu de la difficulté de gestion de ce ravageur, le seuil peut être baissé à 10 adultes pour 100 battages.



**Anthonome du pommier**

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

## • Tordeuse orientale

Le vol de la tordeuse orientale *Cydia molesta* débute généralement dans la dernière décade de mars. Dans les pièges à phéromones installés précocement **la toute première capture a été enregistrée en ce milieu de semaine**. Les prises pourraient rapidement se généraliser.

Dans les parcelles qui nécessitent une surveillance de ce ravageur, **les pièges à phéromone sont à installer sans tarder**.

**Mesures alternatives :** la gestion des parcelles vis-à-vis de la tordeuse orientale peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle. La mise en place des diffuseurs de phéromones est à réaliser avant le début du vol. Lorsqu'elle est combinée avec la confusion carpocapse des pommes, elle peut être réalisée avant le début du vol de ce dernier (qui débute généralement autour de mi-avril).



**Tordeuse orientale**

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

## • Tordeuses de la pelure

Les tordeuses de la pelure, *Capua* et *Pandemis* hivernent à l'état de larves et reprennent leur activité fin mars-début avril. Les larves pénètrent dans les bourgeons et rongent les organes foliaires et floraux qu'elles fixent ensemble par des fils de soie.

La gestion des parcelles vis-à-vis de ces tordeuses doit être réalisée en fonction d'un seuil de présence du ravageur au printemps. Le contrôle visuel porte sur 500 bouquets fruitiers soit 10 bouquets sur 50 arbres.

**Seuil indicatif de risque : 5% d'organes occupés par une larve.**

### Evaluation du risque

La reprise d'activité des larves devrait rapidement débiter.

#### • Acariens rouges

Les suivis d'œufs d'acariens rouges, réalisés sur planchettes en conditions naturelles sur le site de Ste-Livrade-sur-Lot en Lot-et-Garonne, montrent que les éclosions ont débuté.

Selon nos simulations réalisées à partir d'œufs d'acariens rouges placés en étuve et avec des prévisions de températures moyennes de l'ordre de 11 à 12°C pour les jours à venir, le stade 50% éclosions pourrait être atteint autour des 8-14 avril pour les secteurs les plus précoces.

#### • Hoplocampe

L'hoplocampe est un ravageur occasionnel. La femelle pond dans les fleurs au stade F-F2. Les éclosions débutent 10 à 15 jours plus tard. La larve se nourrit du fruit dans lequel elle forme une cavité importante. Les fruits attaqués présentent une perforation noirâtre d'où s'écoule des déjections foncées, ils chutent prématurément.

La présence de ce ravageur peut être contrôlée par la mise en place de pièges chromatiques blancs, leur mise en place est à prévoir au moins une semaine avant la date de floraison.

**Mesures prophylactiques :** Des mesures prophylactiques sont envisageables en détruisant les jeunes fruits attaqués.



**Dégât d'hoplocampe**

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

## Poirier

#### • Psylle

Dans nos parcelles de référence, les éclosions sont en cours. Les jeunes larves se cachent actuellement dans les corymbes.

### Evaluation du risque

La période à risque concernant les éclosions est en cours.

**Mesures prophylactiques :** Afin de limiter le développement de ce ravageur en saison, il est important de maintenir un bon équilibre végétatif en réalisant une taille adaptée et une fertilisation raisonnée pour éviter les excès de végétation qui lui sont favorables. La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices) nécessaire à la réduction des populations de psylle doit être préservée.

**Mesures alternatives :** La gestion des parcelles vis-à-vis du psylle peut être raisonnée en prenant des mesures alternatives. La mise en place d'une barrière physique par l'application d'une pellicule d'argile sur le végétal permet de limiter les pontes. L'application est à réaliser à partir du début des pontes et à renouveler en fonction des lessivages et de la croissance de la pousse.

#### • Phytopte du poirier

Le phytopte cécidogène (*Phytoptus pyri*) est un ravageur occasionnel qui reprend son activité au moment de l'ouverture des bourgeons (stade D-D3). Les phytoptes colonisent les jeunes feuilles et provoquent par leurs piqûres de petites galles d'abord de couleur vert clair qui ensuite virent au rouge-brun.

Les tous premiers symptômes ont été observés en ce début de semaine sur jeunes feuilles sur arbres sensibles.



**Dégâts de phytoptes cécidogènes**

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

## Evaluation du risque

En parcelles sensibles, la période à risque est en cours.

**Mesures prophylactiques :** Des observations réalisées dès l'apparition des premières feuilles permettent de détecter leur présence. Des mesures prophylactiques sont envisageables en éliminant les parties atteintes.

### • Cécidomyie des poirettes

Présent de façon très ponctuelle, ce ravageur est à l'origine de dégâts occasionnels. La femelle pond dans les bourgeons encore fermés (au stade D3 du poirier). Dès la fin de la floraison, les larves se développent dans les très jeunes fruits qui prennent l'aspect de « calebasse », noircissent et chutent.

## Evaluation du risque

En parcelles sensibles, la période à risque est en cours.

**Mesures prophylactiques :** Des mesures prophylactiques seront envisageables lors du grossissement des fruits en détruisant les poirettes attaquées dès qu'elles sont différenciables des fruits sains.

### **Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles**

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « **abeille** », **autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température < 13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

**Pour en savoir plus :** téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier / Poirier – Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :** Adena Bouglon, Aquifruit, CDA17, CDA 24, CDA 47, FDGDON 47, FREDON Aquitaine, LDA 33, Les 3 domaines, Rouquette, SICA Castang, Valprim

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).**

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*